

Votants : 93

Convocation du Conseil de Communauté :

le 13 septembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2013

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION- CHATEAU DE MURSAY A ECHIRE - CAMPAGNE DE REPRISSE DES ARASES DES MURS ET DE DEVEGETALISATION, TRANCHE 2/2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUD, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Jacques GUILLET à René MATHE, Nicole DAVID à Christian BREMAUD, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Jacky AUBINEAU à Bernard RAIMOND, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Patrick BERNACCHI à Jean-Luc MORISSET, Julie BIRET à Franck MICHEL, Dominique BOUTIN-GARCIA à Jean-Louis SIMON, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Emmanuel GROLLEAU, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Michel GENDREAU, Anne LABBE à Pascal DUFORESTEL, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY, Gérard ZABATTA à Aurélien MANSART

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Jacques GUILLOTEAU, Virginie LEONARD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Sylvette RIMBAUD

Titulaires absents excusés :

Jean-Jacques GUILLET, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Jacky AUBINEAU, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Nicole IZORE, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Magdeleine PRADERE, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C67-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2013

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – CHATEAU DE MURSAY A ECHIRE - CAMPAGNE DE REPRISE DES ARASES DES MURS ET DE DEVEGETALISATION, TRANCHE 2/2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le château de MURSAY, classé Monument Historique en tant que ruine, est propriété de la CAN depuis 2003. Il a fait l'objet, en 2004, d'une tranche de travaux de consolidation des ruines sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Depuis, la végétation reprend le dessus et certains murs se dégradent rapidement.

Dans l'attente de la définition d'un parti de conservation à mettre en œuvre, il convient de stopper le processus de dégradation en entreprenant des travaux de reprise de l'étanchéité et d'enlèvement de la végétation au niveau des arases de murs. Après consultation des entreprises, un marché a été attribué à l'entreprise SOMEBAT pour la réalisation de 2 tranches de travaux.

La première tranche votée par délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2010 a été réalisée en 2012 pour un montant de 20 000 € HT.

La direction régionale des affaires culturelles nous a informés dans sa lettre du 13 juin 2013 que la tranche 2/2 a été proposée dans le cadre de la programmation 2013 du budget du ministère de la culture et de la communication.

Le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et que le numéro de SIRET de la CAN est le 247 900 806 00115,

Cette opération est évaluée à 32 040 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35%, soit 11 214 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le programme de travaux et confirmer la volonté de les effectuer pour un montant de 32 040 € HT (soit 38 319,84 € TTC),
- Solliciter l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) pour un montant de 11 214 €,

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C67-09-2013-DE
Date de mise en ligne : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013

Solliciter l'aide financière de la Région pour un montant de 4 806 € (15% de la dépense subventionnable),

- Solliciter l'aide financière du Département pour un montant de 8 010 € (25% de la dépense subventionnable),

- S'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 38 319,84 € TTC sur le budget 2013 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Gérard GIBAULT

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C67-09-2013-DE
Date de télétransmission : 30/09/2013
Date de réception préfecture : 30/09/2013